

Saint-Claude, le 22 février 2023



# CONVOCA TION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

**JEUDI 2 MARS 2023 À 19H**

**SALLE D'HONNEUR**

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; alinéa 4)
2. AFFAIRES FINANCIERES
  - Débat d'Orientation Budgétaire 2023
3. PERSONNEL COMMUNAL
  - 3.1. Modification du tableau des emplois permanents
  - 3.2. Actualisation des tarifs de prestations de services en matière de rémunération du personnel
4. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

Le Maire,  
Jean-Louis MILLET

